



**UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE**

**DU**

**VENDREDI 2 JUIN 2017**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

M. MONTAGNE Olivier, Président de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme GUELTON Sonia

Mme OLLIVIER-YANIV Caroline

M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme HABIB Johana

Mme CHEVALIER Vèrène

M. GERVAIS Frédéric

M. MOUCHET Alain

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès

M. FREMONT Julien

M. GIRAL Julien

M. ALIBERT Laurent

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan

Mme KOCH Cécilia

Suppléants

M. GUYARD Mihai

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier

Mme CHAUDONNERET Camille - INSERM

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée à M. GIRAL)

M. PELLET Eric (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Collège dit « des usagers » :

Mme BARBOT Sandie (procuration donnée à M. GUYARD)

Collège des personnalités extérieures :

Mme LE LAGADEC Jeannick - Conseil général du Val-de-Marne (procuration à M. MONTAGNE)

Mme SERT Geneviève (procuration donnée à M. MONTAGNE)

M. TRUDY Thomas (procuration donnée à M. GIRAL)

M. SABATER Philippe (procuration à Mme CHEVALIER)

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BASSAGLIA Yann, Vice-Président de la Commission de la formation et la vie universitaire
- M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services
- M. BEEKMANN Matthias, Directeur de l'OSU-Efluve
- Mme DEVILLE-CAVELLIN Catherine, Assesseure « Campus, Culture, Vie étudiante »
- M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Directeur de l'UFR de Médecine
- Mme GILLES Béatrice, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, représentée par Veranne NJIKE
- Mme GROS Clémence, Directrice du Cabinet du Président de l'Université
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines
- M. JULIEN Guillaume, Directeur de la DEVE
- M. JOURAND Jean-Marie, Directeur de la communication
- M. KHABOU Thomas, Vice-Président étudiant
- Mme LARRUE Corinne, Directrice de l'Institut d'urbanisme de Paris
- M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences économiques et de Gestion
- M. LEONEL Éric, Assesseur « Formations tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels »
- M. LEVRAT Adrien, Direction des affaires juridiques et générales
- M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, Assesseur « Affaires juridiques et communication »
- M. MARCHAL Bernard, Médiateur
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- Mme PASQUIER Claude, Directrice des services financiers
- M. PETEY-GIRARD Bruno, Vice-Président de la Commission de la Recherche
- M. POIRET Guillaume, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
- Mme RAY Bénédicte, Directrice adjointe de la communication
- Mme RIOU Florence, Directrice des affaires juridiques et générales
- M. ROSSI Alain, Directeur des systèmes d'information
- M. TUTIN Christian, Vice-Président Prospective et Développement
- M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

## SOMMAIRE

---

<b>I - VIE DE L'ETABLISSEMENT.....</b>	<b>5</b>
<i>I.1 POINT D'INFORMATION DU PRESIDENT.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2017</i>	<i>6</i>
<i>I.3 APPROBATION DES STATUTS DE L'ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE PARIS-EST CRETEIL (ESIPE)...</i>	<i>6</i>
<i>I.4 DISCUSSION SUR LA REPONSE APPOREE PAR LE CONSORTIUM I-SITE CONSECUTIVEMENT A LA MOTION</i>	<i>9</i>
<i>VOTEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPEC LE 25 NOVEMBRE 2016.....</i>	<i>9</i>
<i>I.5 PRESENTATION DU RAPPORT DU MEDIATEUR .....</i>	<i>33</i>
<b>II - QUESTIONS FINANCIERES.....</b>	<b>38</b>
<i>II.1 APPROBATION DE LA TARIFICATION DE DIPLOMES D'UNIVERSITE.....</i>	<i>38</i>
<i>II.2 APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF POUR 2017.....</i>	<i>41</i>
<b>III - APPROBATION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 1 000 € ATTRIBUEE A LA FAMILLE</b>	<b>49</b>
<b>          D'UN ETUDIANT DECEDE.....</b>	<b>49</b>
<b>IV - INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVEES PAR LE PRESIDENT</b>	<b>50</b>
<b>          AU NOM DE L'UNIVERSITE .....</b>	<b>50</b>

*La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur MONTAGNE.*

## **I - VIE DE L'ETABLISSEMENT**

### ***1.1 Point d'information du Président***

**M. LE PRESIDENT.**– Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons atteint le quorum. Nous pouvons ouvrir cette séance du Conseil d'administration.

Le point d'information du Président sera extrêmement court. Les informations principales feront l'objet des points 1.3 et 1.4.

J'ai juste à vous signaler des événements à venir ou tout récemment passés en termes de conventions, en particulier le renouvellement de signature avec la Cité des Métiers qui passe d'association à un statut de GIP, pour lequel nous poursuivrons et renforcerons le travail commun de structuration d'insertion professionnelle, avec nos structures de l'UPEC, avec la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne et avec la Cité des Métiers.

Prochainement, nous signerons une convention de partenariat avec Pôle Emploi et avec l'APEC, au sein de la MIEE très probablement.

Je vous signale un événement auquel vous êtes toutes et tous conviés, une présentation sur l'expérience de Nanterre sur le campus vert qui aura lieu le 6 juin prochain à 16 heures 30, dans l'amphi 4, qui devrait nous permettre de lancer le processus de réflexion pour cette labellisation concernant Paris-Est Créteil.

Je ne serai pas plus long puisque, dans les actualités, nous aurons un point qui concerne l'ESIPE et les discussions qui sont en cours sur l'I-SITE, qui ne se sont pas simplement arrêtées à la lettre de réponse du consortium. Depuis, il y a eu de nombreux échanges avec les membres de la ComUE, je vous ferai un point d'actualité sur ces éléments qui ont grandement avancé depuis la fin de la semaine dernière pour actualiser un peu le contenu de cette lettre qui demandait un débat, dans un contexte notablement modifié après le COMEX et le Conseil d'administration de la ComUE et

une réunion qui a eu lieu chez la rectrice en présence du délégué régional à la recherche et à la technologie de la préfecture d'Ile-de-France, qui assure le lien entre la préfecture de région, la Région Ile-de-France et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Je vous propose, sauf s'il y a des remarques, de passer au point suivant.

***1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 31 mars 2017***

**M. LE PRESIDENT.**- Y a-t-il des remarques ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous propose de passer au vote, quelles sont les procurations ?

**M. LEVRAT.**- Monsieur MONTAGNE a reçu le pouvoir de Madame LE LAGADEC, Madame OLLIVIER-YANIV de Monsieur HITTINGER, Madame CHEVALIER de Monsieur SABATER, Monsieur MOUCHET de Monsieur MOIGNARD, Monsieur GIRAL de Madame CIABRINI et de Monsieur TRUDY, et Monsieur GUYARD de Madame BARBOT.

**Mme CHEVALIER.**- J'ai reçu pouvoir d'Eric PELLET, il vous a envoyé un mail hier soir.

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le prochain Conseil d'administration, Madame Geneviève SERT sera remplacée par Madame Véronique VEAU, du Conseil départemental de Seine-et-Marne. J'ai l'arrêté départemental pour remplacer Madame Geneviève SERT.

Je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote :

**Le Conseil d'administration se prononce favorablement à l'unanimité.**

***1.3 Approbation des statuts de l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est Créteil (ESIPE)***

**M. LE PRESIDENT.**- Je vais laisser Frédéric intervenir pour vous situer l'évolution et l'actualité sur l'ESIPE Créteil, qui a un conseil d'école qui est maintenant plus complet, avec 5 personnalités extérieures qui ont été élues lors du premier conseil d'école. Ces personnes avaient vocation à être candidates pour la présidence du conseil d'école de l'ESIPE Créteil.

Dans un second temps, il y a eu un conseil d'école qui a permis d'élire Madame Elisa BUDYN, professeure à l'ENS Cachan, qui a une expérience antérieure à l'université de Chicago, et qui assurera la présidence des séances.

Au cours de ce même conseil, les statuts de l'école, qui sont encore provisoires et modifiables en permanence à la demande d'au moins un tiers des membres du conseil, ont été adoptés à l'unanimité dans un objectif qui était de ne pas bloquer le processus de mise en place de l'ESIPE Créteil et de pouvoir procéder à l'appel à candidature d'un candidat directeur de cette école, qui est ouvert et qui durera trois semaines. Il fera l'objet ensuite d'un conseil d'école qui aura lieu le 3 juillet prochain pour l'élection du directeur de l'école. Il y a eu un certain nombre de candidatures, y compris de personnes extérieures à l'université, l'appel à candidatures n'est toujours pas clos.

Par ailleurs, il y a une structure particulière qui se rattache à l'organisation et au conseil, qui est un comité de suivi composé des directeurs des quatre composantes qui ont le plus contribué à la mise à disposition de moyens matériels et humains sur l'ESIPE : UFR de sciences et technologie, économiques et gestion, IUT Créteil Vitry et UFR de médecine. Les quatre autres membres de ce comité paritaire sont quatre directeurs d'écoles d'ingénieur :

- l'ESIGELEC, une école d'ingénieur à Rouen ;
- l'ENSIIE, une école d'ingénieur qui se situe à Évry, qui a la particularité d'être une émanation du Conservatoire National des Arts et Métiers, rattachée un temps à l'Université d'Evry, une histoire un peu différente de celle de Rouen ;
- l'ICAM Sénart, qui est une école d'ingénieur privée, l'Institut catholique des arts et métiers, pour lequel le site de Sénart a été la quatrième implantation pour une école qui a déjà beaucoup d'années d'existence puisque la première de ce type date de 1898, à Lille, puis des implantations à Nantes et à Toulouse et, en 2008, sur le site de Sénart ;

- Polytech Paris-Sud, qui est également une émanation universitaire avec une dimension de réseau : Polytech.

Donc, une diversité même si ce sont tous des directeurs d'écoles d'ingénieur chevronnés qui connaissent bien la complexité de la CTI, et qui connaissent aussi le monde de l'enseignement supérieur et universitaire, qui ont pu, au cours d'une première réunion, nous apporter des conseils concernant les priorités à mettre en place pour cette école, en particulier le fait de lui trouver une identité qui permette de bien démontrer son originalité par rapport à d'autres écoles d'ingénieur sur le territoire francilien ou français.

Il faudra quand même essayer d'avoir une possibilité d'unité géographique dans cette école, de telle façon que les filières puissent être rassemblées, au moins sur une année et potentiellement la première, parce qu'il a été conseillé également de développer un tronc commun plus important. C'est également la demande des étudiants des trois filières de l'ESIPE qui souhaitent qu'un esprit d'école puisse se mettre en place et qui souhaitent se croiser au quotidien, plus facilement au cours de la première année, avec un certain nombre d'éléments de tronc commun, ce qui permettrait d'aboutir au fait qu'il n'y ait pas trois BDE (un par filière), mais un seul et de lancer une vie d'école pour laquelle on nous a bien dit également que l'université Paris-Créteil, dans le contexte d'une école d'ingénieur, allait être mise à contribution et que l'encadrement y était un peu différent dans les composantes, et qu'un certain nombre de moyens devraient être mis à disposition pour avoir une qualité de fonctionnement optimale.  
Frédéric ?

**M. GERVAIS.**– Au final, tu as déjà tout dit sur le contexte de l'ESIPE Créteil ! Je propose de passer la parole au DGS pour détailler les statuts qui sont soumis au vote du CA aujourd'hui.

**M. BASQUIN.**– Sur les statuts, j'ai assez peu de choses à ajouter, peut-être préciser que, dans la séance du 15 mai 2017, le conseil de la composante a adopté à

l'unanimité les statuts. Pour clore la procédure, il importe que le Conseil d'administration de l'université se prononce, s'il en est d'accord, en approuvant ladite délibération du conseil de la composante dans le cadre des procédures tout à fait usuelles qui sont à mettre en œuvre dès lors qu'il s'agit de mettre en place des statuts de composante universitaire.

Ainsi que le Président le soulignait, j'appelle votre attention sur le dernier article qui stipule que les statuts sont modifiables à tout moment selon des règles et des procédures peu contraignantes, rien n'est immuable dans ces statuts.

**M. LE PRESIDENT.** – Y a-t-il des réactions, des questions ou des remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de passer au vote pour approbation des statuts de l'école supérieure d'ingénieur Paris-Est Créteil adoptés à l'unanimité par le conseil de l'école. Il n'y a pas de changement dans les procurations ? *(Il n'y en a pas.)*

Résultat du vote :

**Le Conseil d'administration se prononce favorablement à l'unanimité.**

#### ***1.4 Discussion sur la réponse apportée par le consortium I-SITE consécutivement à la motion votée par le Conseil d'administration de l'UPEC le 25 novembre 2016***

**M. LE PRESIDENT.** – L'actualité dépasse le contenu du courrier qui a été adressé par les membres du consortium d'I-SITE et qui indique, pour résumer, l'absence de possibilité de modifier le consortium, en particulier l'impossibilité de modifier son périmètre en incluant l'UPEC comme partenaire associé à l'université cible qui est en train de se mettre en place.

Il y aura prolongation des Labex et fin du projet IDEA en 2019. Jusque-là, il n'y aura pas de modification de périmètre, l'UPEC restera bien entendu associée à ces Labex et au projet IDEA.

Il a été souligné également que, sur des appels à projets de l'I-SITE, l'UPEC restait la bienvenue, mais si et seulement s'il y avait un point d'accroche avec des partenaires du consortium I-SITE, par exemple le CNRS. Il s'agit là d'une volonté d'ouverture, sachant que, depuis la fin de la semaine dernière, un certain nombre d'échanges ont eu lieu, au-delà de cette réponse qui a été à l'origine d'un débat entre l'ensemble des établissements signataires et en particulier entre des membres fondateurs de la ComUE.

Une question qui est centrale s'est posée : l'avenir de la ComUE, qui était envisagé initialement comme devant se diluer dans le consortium I-SITE et sur lequel il y a eu des changements de position extrêmement récents, qui datent du COMEX du lundi 29 mai, du CA de la ComUE du mardi 30 mai et d'une réunion avec la rectrice le 31 mai. Il apparaît, suite à ces différentes réunions, une volonté de prendre en compte l'importance de la ComUE dans la mesure où le projet I-SITE, avec son université cible, est interprété comme étant une logique un peu trop thématique par les tutelles, soulignant l'importance de devoir garder aussi une logique territoriale. Il convient alors de renforcer la ComUE pour essayer de revenir, dans la mesure du possible, même si c'est en dehors du périmètre I-SITE, à la réintégration et à un travail commun entre le pôle Ville et le pôle Santé Société Environnement.

On revient finalement à un périmètre ComUE tel qu'il avait été défini dans le premier projet FUTURE, même si, maintenant, il y a effectivement le défi d'une université cible qui aura quatre ans, en théorie, pour se mettre en place, mais avec un accord général pour caler la mise en place de cette université et le démarrage d'un travail sur les liens entre les deux pôles Ville Ingénierie et Santé Société, avec un élément commun qui est l'environnement, dans les deux ans. En effet, comme le périmètre de la ComUE sera impacté par la fusion de plusieurs de ses membres actuels, il est important que les réflexions soient suffisamment avancées pour qu'on puisse aboutir à une

proposition de structuration dans le cadre du contrat de site qui sera également à renouveler dans deux ans.

Un travail interne des membres du consortium de l'I-SITE et un travail parallèle commencent dès maintenant sur la reconnaissance, la structuration et la reprise des travaux sur les interactions entre le pôle Ville Ingénierie et le pôle Santé Société Environnement.

A ce sujet, il y a quand même, même s'il y a des interrogations et que l'on est dans le déclaratif, des éléments qui sont positifs dans la mesure où, en COMEX, Philippe TCHAMITCHIAN a indiqué que, dans le cadre des appels à projets de l'I-SITE, un appel à projets blanc sera lancé dont la thématique sera centrée sur la santé et la ville, avec une légitimité de réponse de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort et de l'UPEC, pour cet appel à projets relativement fléché.

Une deuxième annonce a été faite en Conseil d'administration de la ComUE mardi dernier : prochainement interviendra le lancement de proposition pour 6 allocations doctorales dans le cadre du financement d'I-SITE. Il a été indiqué par Philippe TCHAMITCHIAN que les candidatures de l'UPEC étaient les bienvenues.

Nous sommes sur un travail de structuration qui conduira, et c'est relativement unanime pour l'instant, à une réflexion sur le fait de modifier la gouvernance de la ComUE qui est vécue par les membres fondateurs comme étant un peu prégnante, qui relève un peu du niveau tutélaire par rapport aux établissements membres (c'est la position des deux universités, l'UPEC et l'UPEM), et à réfléchir à la possibilité d'obtenir dans les deux ans un contrat indiquant plutôt un mode associatif qui permettrait d'associer d'un côté les axes Ville Ingénierie avec l'université cible (UPEM, ISTAR mais également les écoles d'ingénieur de la ville de Paris et les écoles d'architecture), l'ENPC sur ce pôle et, de l'autre côté, le pôle Santé Société Environnement, avec l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort et l'UPEC.

Nous sommes, par rapport au courrier qui a été adressé aux membres de l'UPEC, sur des évolutions très récentes et positives dans la mesure où l'idée d'une disparition de la ComUE s'éloigne et, au contraire, apparaît une volonté assez forte de faire en sorte que cette ComUE puisse se remettre en place en équilibrant deux pôles thématiques de la ComUE, tout en sachant que ce modèle associatif permet à chacun, établissement ou université, de garder sa personnalité morale et un certain degré d'autonomie, mais qu'il est important également de réfléchir en termes de gouvernance au fait qu'il reste une structure d'animation qui jouerait le rôle de porte-parole, puisque le ministère exprime très clairement, y compris le nouveau ministère, le souhait que les interlocuteurs soient limités en nombre.

Il est donc important, au sein de la ComUE, qu'elle puisse s'exprimer, communiquer, échanger avec la tutelle, avec un interlocuteur unique, mais qui sera le porte-parole des quatre groupes, universités ou établissements, que je viens de vous citer, sur un modèle associatif qui passerait schématiquement d'une ComUE dont la volonté était d'assurer une coordination et inciter une structuration et une gouvernance particulière, à un mode qui serait plus proche de ce qu'était le PRES, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur, avec une souplesse un peu plus grande et une possibilité d'expression et de décision de chacun des membres qui soit respectée et plus ouverte aux débats.

J'ouvre la discussion.

Le courrier avec les éléments d'actualité que je viens de vous donner, qui changent un peu la teneur, qui m'a été adressé, fera l'objet d'une réponse, mais nous sommes clairement dans le souhait (c'est constant chez nous) de maintenir la ComUE et d'éviter qu'elle puisse entrer dans une phase dangereuse pour sa survie et d'avoir des éléments qui sont l'expression d'une volonté plus positive vis-à-vis d'un retour au calme et à la construction.

**Mme CHEVALIER.**– Je ne suis pas certaine de vraiment bien comprendre la formulation de cette lettre, on ne sait pas par quel bout l'attraper. Je l'ai relue à plusieurs reprises. On a le sentiment que c'est un peu oui, un peu non, plutôt non, mais enrobé de oui. La question que je me pose par rapport à la présentation du Président, c'est que ce courrier est figé dans le marbre, il est écrit, etc., et le reste, ce sont des paroles (je me méfie toujours, nous avons été tellement échaudés depuis quelques années) sur le rôle que joue Monsieur TCHAMITCHIAN. J'aimerais que l'on soit un peu plus au clair sur les marges de manœuvre que nous avons à partir de ce courrier.

J'ai le sentiment que ce courrier nous emberlificote plus qu'il ne nous donne des moyens d'action. Je suis très mal à l'aise parce que, même après plusieurs lectures, j'ai du mal à comprendre tous les enjeux qu'il y a derrière et on sent qu'il y en a un paquet derrière.

**M. LE PRESIDENT.**– Le malaise est en partie lié au fait que ce courrier a été rédigé hier. Effectivement, on peut dire que c'est verbal, mais certaines déclarations ont été faites en Conseil d'administration de la ComUE. Il y aura un procès-verbal et, de la même façon, nous diffuserons extrêmement largement le procès-verbal du COMEX. Il y a quand même des écrits.

Les discussions que nous avons eues en présence de la rectrice et du délégué régional à la recherche et à la technologie de la région Ile-de-France, également les conversations, et les débats ont eu lieu en présence de témoins influents, qui ont bien enregistré quels étaient les enjeux et les engagements de chacun.

**M. GUYARD.**– Qu'est-ce que l'université Paris-Est Créteil est prête à investir au sein de la ComUE en réponse à cette lettre directement qui, comme je la comprends demande : qu'est-ce que vous êtes prêts à donner et dans quel temps ?

C'est la première partie assez court terme, et après, il y a toujours la question de l'après 2019. Qu'est-ce qu'on fait après ?

Cela fait deux fois que je pose la question en Conseil d'administration, je vois peut-être trop loin, mais il faut quand même nous préparer à l'avenir.

**M. LE PRESIDENT.**– Les engagements qui sont des engagements mutuels ne sont pas complètement arrêtés dans la mesure où il y aura un certain nombre de discussions sur des dossiers et des questions plus précises, en particulier les écoles doctorales sur lesquelles il faut discuter. Pour l'instant, rien n'est arrêté.

C'est un engagement mutuel, pas simplement un engagement de l'UPEC, il est très fort au niveau des deux universités. Il faut voir ce que deviendra le consortium et l'université cible, mais poursuivre le travail au niveau de la recherche implique aussi les personnels des Ponts et Chaussées avec des unités mixtes que nous pouvons avoir ensemble. Cela concerne également le fait d'affirmer une offre de formation co-accréditée, et l'engagement de l'UPEC et de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort de mieux articuler la politique qui reste à renforcer du pôle Santé Société Environnement, dans le contexte du pôle Ville Ingénierie. L'engagement, c'est de notre côté comme de l'autre côté, de façon préliminaire, à vouloir travailler ensemble.

Il faut travailler à l'après 2019 dès aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il faudra annoncer très clairement à nos tutelles, au ministère, même si ce n'est pas totalement finalisé, les éléments d'évolution du contrat de site, nous n'attendrons pas 2019 pour déposer un dossier qui serait découvert au dernier moment. Il faudra que, dès les prochaines semaines, nous puissions communiquer de façon commune.

Un point est fait en COMEX de l'UPE tous les 15 jours, dès le 12 juin, un point sera la structuration et les éléments de présentation de la structuration envisagée pour commencer à réfléchir au prochain contrat de site. Suite à cela, avant l'été et la fermeture générale du mois d'août, il sera important de pouvoir prendre auprès du ministère un rendez-vous de façon à présenter ensemble notre projet d'évolution sur le territoire Paris-Est au sein de la ComUE.

De la même façon, il ne faut pas non plus attendre, il faut se mettre dès maintenant, au plus tard à la rentrée, à l'autoévaluation qui implique, dans le domaine de la formation, la co-accréditation de l'offre de formation et, sur les laboratoires mixtes, un travail commun avec les tutelles de ces laboratoires, UPEC, UPEM, Ecole nationale des Ponts.

On ne va pas attendre 2019.

**M. GUYARD.**– Excusez-moi mais, à un moment, la ComUE, en termes de consortium, nous redemandera une participation comme elle l'avait fait et nous avons rédigé une motion. Si elle nous le redemande pour en faire partie, allons-nous rédiger une nouvelle motion, changer notre ligne pour essayer d'y voir plus clair ?

**M. LE PRESIDENT.**– C'est la phase ultime qui est la structuration d'un groupement associatif qu'est la ComUE, mais avec des modifications de périmètre qui concernent principalement l'université cible. On n'est pas dans l-I-SITE, dans l'université cible, et la seule réponse qui reste actuelle dans cette lettre, c'est que même s'il n'y a pas pour les laboratoires, pour les projets, de fermeture de l'I-SITE vis-à-vis de l'UPEC, il est clair en revanche que nous ne participons pas à la construction des appels à projets, nous ne siégeons pas pour arbitrer les réponses aux appels à projets parce que nous ne sommes pas dans le consortium.

Parallèlement à cela, il faut remettre en place une articulation entre un pôle Ville Ingénierie, qui est clairement porté par l'université cible et l'école nationale des Ponts, et un pôle Santé Société Environnement porté par l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, l'UPEC et un certain nombre de membres associés dont l'ANSES avec laquelle nous signerons prochainement une convention-cadre indiquant et soulignant la volonté de partenariat avec cette agence sur des aspects plus recherche que formation.

**Mme OLLIVIER-YANIV.**– La question que je voudrais poser est indirectement en rapport avec les interrogations de l'élue étudiante. J'ai compris ce courrier comme étant

porteur d'ouvertures plurielles. Il y a plusieurs pistes d'ouverture extrêmement intéressantes pour que l'UPEC recommence à jouer le rôle qu'elle se doit de jouer sur le site Paris-Est.

J'entends les éléments d'actualisation avec beaucoup d'intérêt parce qu'ils sont dans la continuité des ouvertures tout à fait compréhensibles dans ce courrier. J'entends donc parler ce matin d'une hypothèse où l'UPEC deviendrait associée de l'université cible qui est un des éléments du scénario évoqué dans le courrier. Que se passe-t-il d'ici là ? Aujourd'hui, nous ne pouvons pas être membre du consortium, c'est normal, nous avons voté contre mais, maintenant, devenons-nous partenaire extérieur du consortium ?

Cette question est justifiée par des éléments extrêmement importants pour une bonne partie des laboratoires de l'UPEC, parce que tant que nous ne sommes pas partenaires extérieurs du consortium, non seulement nous ne participons pas à l'élaboration des appels à projets et appel d'offres, mais une bonne partie des laboratoires de cet établissement ne sont pas éligibles à candidater aux appels d'offres, aux appels à projets parce que, pour près des deux tiers, ils ne sont pas des unités mixtes avec des membres du consortium, ni avec l'UPEC ni avec l'UPEM ni avec les Ponts ni avec le CNRS. Je ne refais pas la liste des membres du consortium.

C'est une question pour des tas de collègues dans mon laboratoire, dans d'autres laboratoires, notamment en sciences humaines et sociales. C'est une question extrêmement cruciale parce qu'aujourd'hui les gens ne voient pas bien ce qu'on leur propose en échange. Les invitations aux réunions des axes circulent de manière extrêmement aléatoire et les collègues sont très inquiets, il paraissait extrêmement important de porter cette inquiétude très clairement aujourd'hui.

L'UPEC devient-elle un partenaire extérieur du consortium avant ou en anticipant l'hypothèse du travail sur une structure associative avec l'université cible une fois cette université cible constituée ?

**M. LE PRESIDENT.**– Les discussions ne sont pas terminées, ce sera un élément extrêmement important à prendre en compte, ce sera un des objets du conseil des membres et associés qui a lieu mardi prochain après-midi, qui permettra aussi, dans l'évolution de la ComUE, de prendre l'avis des partenaires associés tels que l'ANSES, l'INSERM et d'autres membres associés de la ComUE.

Nous en avons discuté en COMEX, en précisant le fait qu'il fallait attendre ce conseil des membres et associés avant de préciser les modalités de partenariat de l'UPEC et de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. Il n'est pas pris de décision aujourd'hui, elle le sera dans les prochains jours, en fonction des propositions du consortium I-SITE, tout en sachant que le fait d'être partenaire extérieur dans les conditions du maintien d'un certain nombre de mises à disposition et d'une certaine somme financière gérée par l'I-SITE émanant de l'UPEC reste un élément de débat. Le CNRS apparaît comme membre partenaire extérieur du consortium de l'I-SITE, je rappelle qu'il participe à hauteur de 5 000 € par an. Il nous était demandé plusieurs centaines de milliers d'euros. Ce sera un élément de discussion, c'est une délégation de gestion qui mérite débat, qui n'est pas achevée.

**Mme OLLIVIER-YANIV.**– Ma question portait moins sur ce que le consortium allait nous répondre que sur ce que cet établissement, fort de son statut d'université, allait défendre comme position. Il me semblait que c'était de cela dont nous étions censés discuter aujourd'hui.

L'appel d'offres blanc Santé et Ville, c'est une très bonne opportunité, sauf que mon laboratoire n'est sous tutelle avec aucun autre établissement de l'UPE, j'ai beau avoir un axe sur la santé, aucun de nos projets ne pourra être éligible. Excusez-moi de faire du nombrilisme mais, à un moment, il faut dire les choses clairement, donner des exemples.

S'il n'y avait que mon laboratoire impliqué, évidemment, ce ne serait pas grave, mais ce n'est pas le cas.

**M. LE PRESIDENT.**– La seule réponse est que c'est actuellement en discussion et que, de notre côté, UPEC et école vétérinaire de Maisons-Alfort, nous attendons des propositions du consortium, de l'I-SITE pour savoir comment participer. Ce qui est certain, c'est que nous ne serons pas associés, nous ne participerons pas à l'élaboration des appels à projets, ni à l'organisation des jurys de ces appels à projets. La question se pose, au-delà des unités mixtes de recherche pour lesquelles il n'y a aucun problème, mais je n'ai pas la facture...

**M. TUTIN.**– Deux éléments de clarification. Je voudrais revenir sur ce qu'a signalé Olivier en introduction à la discussion. Sous réserve de confirmation ultérieure dans les discussions et les textes, nous ne sommes plus, semble-t-il, dans une perspective qui était celle de la lettre du 22 mai, qui était celle d'une dissolution de la ComUE. Je mentionnerai par exemple le compte rendu du CAC de l'UPEM, voici deux mois, au cours duquel Gilles ROUSSEL, citant Philippe TCHAMITCHIAN, indiquait qu'une ComUE qui réussit est une ComUE qui disparaît.

Tout le débat de l'UPEM avait été centré sur cette idée d'une disparition de la ComUE. Il semblerait que, depuis une semaine, on soit plutôt sur une perspective de revitalisation de la ComUE et de redéfinition des cadres de coopération entre ses divers membres. La perspective a un peu changé.

Deuxième point, les difficultés créées par la création de l'université cible (le projet I-SITE, à cet égard, était très ambigu) qui portent sur l'offre commune de formation. La perspective qui se dessine aujourd'hui, c'est que l'offre commune de formation ne serait pas avec l'université cible mais dans le cadre de la ComUE, avec l'université cible mais ce n'est pas elle qui serait porteuse.

La proposition d'association est pour nous tout à fait intéressante à condition que ce soit une association d'égaux. Le risque, c'est d'avoir une formule d'association sur le modèle de ce qui s'est fait dans un certain nombre de régions, c'est-à-dire l'association entre inégaux, type Avignon associée à Aix-Marseille ou Mulhouse

associée à Strasbourg. La proposition d'association n'est pas forcément aussi généreuse qu'elle peut y paraître.

Il y a bien entendu une question sur les écoles doctorales, la délivrance du doctorat et la gestion des Labex.

**M. WOLKENSTEIN.**– Je crois qu'il faut rappeler l'historique. La ComUE a dysfonctionné de manière assez importante et l'I-SITE a été aussi un objet de tension qu'il ne faut pas négliger.

Une fois qu'on a établi le constat que l'I-SITE a été obtenu par une partie de la ComUE et qu'il faut raccrocher les wagons, à un moment, le pragmatisme doit faire place à un conflit. A un moment, on entre dans une négociation, et je crois qu'aujourd'hui la lettre n'est pas autre chose que le fait d'entrer dans une négociation.

Les négociations sont terminées le jour où l'on a conclu. Aujourd'hui, je pense que c'est le message qu'on fait passer à la présidence, on est dans une négociation si j'ai bien compris Olivier.

Après, je souhaiterais que l'information de la négociation soit suivie de manière assez régulière dans la mesure où il y aura des choses acceptables et des choses inacceptables.

Le souhait d'avoir des égaux qui s'affrontent ou des égaux qui se joignent... L'intérêt de la formule dépend de la manière dont on écrit « égaux », je serai pour que les « ego » soient préservés à l'UPEC.

C'est le message que je fais passer : si on est dans une politique d'égalité, très bien, mais il faut que l'égalité préserve la « self-confidence ». Or, là, nous avons été assez humiliés dans les épisodes précédents, les négociations la corde au cou, pour moi, ce n'est pas raisonnable. Le message que je fais passer globalement à la présidence, c'est que je souhaite que le Conseil d'administration soutienne la négociation en étant sûr que c'est une négociation et pas la tête sur le billot. C'est ainsi que je formulerais les choses.

**M. GUYARD.**– Je souhaiterais rebondir sur ce qui a été dit. La négociation pour être membre associé est une utopie puisque nous ne le serons jamais, ils nous l'ont dit clairement. Dans cette lettre, ils le disent noir sur blanc, rechercher l'association est chose impossible puisque la ComUE ne prévoit que le statut de partenaire ou de partenaire extérieur. La question sur une association à ce projet me semble de leur côté, et une négociation se fait au minimum à deux. Je verrais plus les choses comme une négociation sur les partenaires extérieurs.

Après, je rejoins ce qui a été dit précédemment, il faut que la négociation soit juste mais, malheureusement, ne devons-nous pas craindre de ne pas être en rapport de force par rapport à ce qui est en face de nous, des membres plus nombreux et beaucoup plus structurés ?

**M. LE PRESIDENT.**– C'est une phase de négociation, nous sommes membre fondateur de la ComUE, l'université cible telle qu'elle se dessine, si on prend un indicateur, ce sera 16 000 étudiants, très ciblée autour de l'architecture, l'ingénierie. Des discussions auront lieu aussi sur la licence parce que l'université cible base son action sur des licences électives et il faudra en discuter.

Le poids de l'UPEC est incontestable.

**M. DUBOIS-RANDE.**– Je pense que nous sommes aujourd'hui dans une réflexion où les cartes sont rebattues. Il y a un état de fait, c'est qu'il y a l'I-SITE, l'université cible, mais qui elle-même a ses éléments de fragilité, et ils apparaîtront assez vite pour un jury. Je pense qu'il y a une place large à la négociation, en sachant qu'il y a quand même eu des prises de position du CGI avec un secrétariat d'Etat qui était très différent d'un ministère plein tel qu'il est aujourd'hui et qui a une puissance de feu tout à fait différente.

La marge de négociation sera la suivante : faites-nous une proposition et nous vous accompagnerons dans cette proposition si elle a un sens. Pour qu'elle ait un sens, on ne peut pas avoir des bouts à droite et à gauche, il faut revoir le périmètre de l'I-SITE

de façon différente. C'est ouvert, ce sont des objets assez mouvants. Nous avons vu quand même les années précédentes qu'un certain nombre d'Idex se remodelaient.

Je pense qu'il faut y aller gaiement, en se structurant. C'est un peu l'objet qu'un certain nombre de directeurs de composante et de laboratoire expriment, au-delà de l'inquiétude de certains laboratoires qui aujourd'hui est très forte, et cela a été dit, de savoir où ils se placent dans cet univers un peu complexe.

Je crois qu'il faut plutôt structurer les choses assez fortes sur un pôle Santé Société Environnement qui se dessine avec un certain nombre d'acteurs qui permettent quelque chose d'assez intégratif finalement pour l'UPEC, et qui puisse aujourd'hui être un élément suffisamment structurant et puissant, en termes d'enseignement et de recherche, pour être un élément intéressant dans le cadre du périmètre de l'I-SITE comme il est aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'une association ou non, peu importe, on s'en moque.

Aujourd'hui, l'UPEC est quand même une force financière, nous avons tout à gagner. Ce qui serait important, c'est que le Conseil d'administration, de façon un peu unanime, te donne mandat et pousse vers cela. Il faut qu'un message soit donné en ce sens, un message d'apaisement aussi, pour qu'un certain nombre de directeurs de laboratoire, d'équipe, etc., entendent un message d'avenir et d'ouverture.

Cela me semble très important.

**M. BECKMANN.** – Je pense tout d'abord que cette évolution dans laquelle nous sortons un peu de l'isolement dans lequel l'UPEC s'est trouvée est très positive. Je rappelle quand même la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement dans I-SITE en n'étant pas membre extérieur d'I-SITE mais en étant très fortement lié à I-SITE, malgré tout, simplement par un certain nombre d'unités mixtes.

Cela signifie qu'aujourd'hui, il y a un laboratoire X qui a par hasard une tutelle, qui pourra contribuer, et un laboratoire Y qui n'a pas cette tutelle associée ou partenaire

d'I-SITE, qui ne pourra pas participer, tout en travaillant peut-être sur la même thématique.

Nous sommes dans une situation d'injustice, qui est porteuse de conflits à l'intérieur de l'UPEC, et elle ne peut perdurer. Je pense qu'elle gâchera la vie à notre université, à l'équipe de direction pendant les prochaines années.

Le deuxième constat, c'est que beaucoup de personnes de l'UPEC pourront participer à l'I-SITE, et je ne formule cela de façon qu'à moitié positive parce qu'elles pourront participer mais sans s'afficher UPEC. Cela veut dire qu'elles donneront leur force de travail à un projet que l'UPEC ne pourra pas valoriser. C'est grave. L'institution aujourd'hui veut quand même récupérer les fruits du travail de ses membres. C'est essentiel pour rester une université qui fait aussi de la recherche.

Nous sommes sur cette discussion qui n'aura pas changé avec le changement de gouvernement entre une université qui fait de la recherche et une qui n'en fait pas. Une université de proximité, c'est très bien, j'adore être ici à cause de cela, mais cela ne veut pas dire être dans une université où l'on ne fait pas de recherche, où l'on fait moins bien de la recherche, où l'on a de moins bons étudiants, d'où les meilleurs laboratoires peuvent partir.

Dans ce sens, tout ce qui est dit, ce renversement de notre volonté par rapport à ce qui a pu apparaître avant, me réjouit parce que cela met fin à cet isolement dans lequel se trouvait l'UPEC et ce danger de décrocher parmi les universités qui font de la recherche.

Pour moi, cette lettre était quand même claire dans le sens où on lit : *« Si l'UPEC était disposée à envisager de revenir sur son positionnement vis-à-vis de l'I-SITE, la coordinatrice et la présidence de la ComUE se tiendraient à votre disposition pour construire avec vous les modalités de participation de votre établissement. »*

C'est une invitation à être partenaire extérieur a minima, c'est déjà bien, cela met fin à cette situation que j'ai décrite. L'UPEC en entier pourrait participer à l'I-SITE, pourrait

en tirer les fruits. C'était un volet de la politique par rapport à la ComUE. L'autre volet est de bâtir sur les forces de nos différents pôles, et le premier Santé Société Environnement, qu'il faut porter fortement dans la ComUE pour dire que nous sommes là, que nous sommes vraiment une des deux parties égales de la ComUE.

Cette première offre d'être partenaire extérieur est intéressante. Elle ne nous coûte pas beaucoup, simplement les salaires des enseignants et des chercheurs qui participent à I-SITE, et elle apporte toute cette participation et toute cette valorisation de notre participation. Je pense que c'est une bonne base de négociation.

Je souhaiterais ensuite connaître les autres enjeux de négociation. J'ai bien compris qu'il y avait un point, la façon dont participe l'UPEC à la gouvernance d'I-SITE, mais quelles sont ses marges de manœuvre et quel est le but de cette négociation ?

**M. LE PRESIDENT.**– Sur la gouvernance de l'I-SITE, la réponse est très claire, il faut entrer dans le consortium pour pouvoir participer à la gouvernance de l'I-SITE. Ceci est exclu.

**M. BECKMANN.**– Cela ne peut pas être un point de négociation.

**M. LE PRESIDENT.**– Je pense que la réponse était assez claire, elle n'a pas changé. Ensuite, il y a la question d'un partenariat extérieur et de ce que cela nous ouvre. Sur ce point, un engagement est nécessaire. Le fait d'être partenaire extérieur implique que l'on ne construit pas les appels à projets, on n'arbitre pas les appels à projets, on ne participe pas à la politique d'orientation et de stratégie scientifique de l'université cible.

C'est sur ce point que nous sommes en négociation pour savoir ce que cela peut nous apporter, mais je suis d'accord avec toi sur le fait qu'il faut extrêmement rapidement clarifier de façon à rassurer les laboratoires et que l'UPEC puisse le plus possible, mais pas en vendant son âme non plus, être reconnue comme étant un partenaire sur lequel les enseignants-chercheurs de l'UPEC peuvent déposer les projets, et que ces projets sont les bienvenus dans l'I-SITE. C'est possible si on est partenaire extérieur.

Je reviens sur le fait que, pour l'instant, on ne sait pas exactement quel est le coût d'implication et les engagements qui découlent du fait d'accepter éventuellement d'être partenaire extérieur. C'est la négociation des prochains jours.

**Mme LARRUE.**– Je voulais appuyer ce qui vient d'être dit. Il y a deux niveaux.

Le premier, c'est le niveau court terme avec la capacité des laboratoires et des équipes qui ne sont pas associés à des entités de recherche ou de formation commune à l'un des deux établissements partenaires. Pour le coup, je suis mieux placée que toi parce que nous le sommes.

**Mme OLLIVIER-YANIV.**– Vous êtes un peu moins de 10 laboratoires.

**Mme LARRUE.**– Oui, c'est un acquis, mais il faut aller au-delà pour que l'ensemble de l'UPEC et de ses forces soient connues. C'est du court terme. Ce que disait Matthias me semble clair : pouvoir être partenaire extérieur si c'est l'élément qui permet de le faire. Je rappelle quand même que, dans les ANR, nous ne sommes pas non plus partie prenante de la définition, des évaluations, ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas d'ANR. Nous sommes dans un monde où nous savons répondre à des appels d'offres, et nous sommes en capacité de faire autant que les autres si ce n'est mieux. Deuxième point sur lequel je voulais insister, l'I-SITE est une chose, la ComUE en est une autre et, dans la ComUE, nous avons un espace pour nous. Je ne parle pas de la Ville, je parle de ce pôle Santé Société Environnement, et là nous devons être offensifs. Nous avons un boulevard pour nous, pour mobiliser différents partenaires avec lesquels nous travaillons déjà au sein de la ComUE pour monter un projet.

Certes, ce projet n'est pas dans le cadre d'un appel à PIA en tant que tel, mais si nous construisons un projet pour nous, avec les partenariats qu'il nous faut, nous sommes en capacité d'être prêts pour les différents appels d'offres qui arriveront. Il me semble important pour l'UPEC de se positionner en proactif, avec les partenariats qui nous conviennent et qui ne sont pas forcément ceux de l'I-SITE actuel, pour être en bonne

position au moment où les PIA arriveront. C'est cette action de proaction stratégique qui me semble manquer aujourd'hui.

La question de cette lettre est peut-être une bonne opportunité pour revenir et définir ensemble les axes stratégiques, les partenariats stratégiques, pour avoir un projet qui soit construit et constructif.

**M. LE PRESIDENT.** – Je suis d'accord avec le constat mais le changement, c'est que nous sommes dans la négociation parce que nous avons maintenant un interlocuteur.

**Mme LARRUE.** – C'est le court terme, je parlais du plus long terme.

**M. LE PRESIDENT.** – Depuis un an, l'interlocuteur était sourd à tous les arguments. Aujourd'hui, ils prennent conscience et ils acceptent de nous écouter et de débattre. C'est un changement majeur depuis quelques jours.

**Mme LARRUE.** – Nous sommes d'accord mais il faut être plus dans la proaction, dans la stratégie, voir plus loin.

**M. LE PRESIDENT.** – Oui.

**M. LE GOFF.** – Je suis invité au titre de ma fonction de directeur de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion et, hier, réunis en conseil de gestion, les laboratoires ont unanimement fait la même lecture de cette lettre, qui était une lecture tout à fait positive et ouverte, l'ont considérée comme une opportunité importante pour l'UPEC, avec un constat : il ne s'agit pas de remettre en cause les décisions et les choix faits antérieurement par cette instance mais d'aller de l'avant, pour les échéances évoquées par l'élu étudiant tout à l'heure, le court terme et le long terme que vient d'évoquer Corinne à l'instant. Un autre constat est partagé, c'est que la situation actuelle n'est satisfaisante pour personne.

Vous avez dit que vous ne connaissiez pas la facture pour l'avenir, on identifie assez bien une facture pour le présent pour l'UPEC qui est assez élevée à mon sens.

Préparer l'avenir, comme vient de le dire Corinne, c'est reprendre une place importante sur le pôle Santé Société Environnement de la ComUE, prendre une place pleine à la mesure des moyens qui sont importants de l'UPEC en formation et en recherche, et peu d'universités peuvent se prévaloir d'une cohérence forte sur ces deux dimensions. Nous ne sommes pas une université qui ne fait que de la recherche et qui méprise l'enseignement, nous ne sommes pas une université qui ne fait que de l'enseignement et qui n'est pas présente en recherche, cela a été rappelé à plusieurs reprises, il y a une force globale de l'UPEC sur ces deux dimensions qui peuvent lui donner une pleine cohérence dans cet axe Santé Société et prendre la pleine mesure de notre position dans la ComUE pas à côté ou contre.

La position dans la ComUE me semble importante pour préparer la suite, préparer la négociation qui doit avoir lieu, qui vient d'être envisagée, dans l'état d'esprit qui était souligné tout à l'heure par certains élus. Il faut être lucide, vigilant, c'est le principe même d'une négociation, mais il faut aussi être dynamique et actif, et l'UPEC a des choses à défendre sur ce plan. Je pense qu'il y a vraiment une opportunité à saisir avec ce courrier de la ComUE que l'UPEC doit pouvoir envisager avec l'optimisme souligné tout à l'heure par Jean-Luc DUBOIS-RANDE dans cette approche.

La situation actuelle est plus coûteuse que les factures éventuelles évoquées, qui sont à mon sens très incertaines. Matthias BECKMANN a rappelé la situation d'inégalité entre les chercheurs, les enseignants, les équipes de l'UPEC, qui pose problème fondamentalement au sein de notre université. Les inquiétudes soulignées par les uns et les autres, notamment des équipes de recherche, sont réelles et remontent très fortement.

**M. LE PRESIDENT.**– Ce constat n'est pas de la seule responsabilité de l'UPEC. Maintenant, on peut espérer mieux parce que la ComUE accepte d'ouvrir le débat et la négociation.

**M. GUYARD.**– Une idée concrète pour les négociations serait d'ouvrir les groupes de travail aux laboratoires concernés de manière à définir des axes stratégiques pour la négociation, parce qu'il me semble délicat qu'il n'y ait que l'équipe de direction qui négocie, même si je sais bien que vous représentez l'université. Je pense que les laboratoires pourraient apporter des éléments très concrets à cela.

**M. LE PRESIDENT.**– La piste d'atterrissage est pleine de mauvaises herbes, il faudra assainir le terrain avant de lancer des groupes de travail qui sont soumis à une décision politique qu'il faut prendre de façon très urgente. Ensuite, oui.

**M. MOSCOVICI.**– Moi aussi, je voudrais dire que, depuis ce matin, dans tout ce que j'ai entendu, je trouve qu'il y a quand même de bonnes nouvelles.

Dans cette instance, je me suis déjà fait le porte-parole de nombreux directeurs de laboratoires associés à notre composante à la faculté des Sciences et Technologies, de leur inquiétude sur leur devenir en tant que structures et surtout en tant que capacité à pouvoir maintenir des projets qu'ils ont lancés depuis longtemps avec des partenaires faisant partie de la ComUE et maintenant de l'I-SITE.

Je suis ravi de pouvoir, en repartant de cette instance, les rassurer en disant que les négociations reprennent, que ce soit pour un partenariat extérieur ou autre chose. Pour l'instant, c'est peut-être un peu tôt, mais je pourrai leur dire qu'en tant que laboratoires, ils pourront, dans un avenir très proche, je l'espère, participer à tous les appels d'offres qui seront éventuellement envoyés par l'I-SITE, en disant que l'UPEC repart dans un esprit plutôt positif de négociation, etc.

Le deuxième point, par rapport à ce qui a été dit par certains directeurs de composante sur la force que l'UPEC peut apporter dans le cadre la ComUE sur le pôle Environnement Santé Société (j'inverse les noms mais ce n'est pas par ordre de préférence bien évidemment). Dans cette instance, il n'y avait pas eu de vote mais, voici quelques semaines, avaient été présentés les axes stratégiques de l'UPEC, et le premier axe stratégique de l'UPEC noté, c'était Environnement Santé Société. Nous

avons tous les outils pour être source de proposition et axer non pas toute la politique, parce que d'autres axes stratégiques ont été définis par l'UPEC, mais nous avons tous les outils dans ces axes pour pouvoir peser vraiment dans cette ouverture d'une nouvelle éventuellement ComUE comme tu l'as annoncé tout à l'heure.

En effet, il faut foncer. Avec le nouveau ministère, avec peut-être cette inquiétude d'avoir des universités de recherche collées à des universités de proximité ou de territoire, et surtout en lisant l'arrêté sorti la semaine dernière ou cette semaine sur les missions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans lesquelles il est explicitement écrit « Université de recherche », je pense qu'il ne faut surtout pas laisser passer le train et vraiment accrocher les wagons.

Même si nous sommes tous d'accord ici sur le fait que nous voulons une université où l'on enseigne et où l'on aide nos étudiants qui sont dans notre territoire, nous avons de très bons laboratoires de recherche dans tous les domaines, dans toutes les facultés, dans tous les instituts. Il faut surtout ne pas louper cette partie où, manifestement, le gouvernement aura tendance à faire une cloison entre ces deux types d'université.

**M. LE PRESIDENT.**– Sur la première partie, les axes stratégiques, c'est un outil de réflexion interne à l'UPEC, avec des thèmes qui sont un peu émergents. Quand on se place au niveau de la ComUE, il est indiscutable qu'il y a deux pôles, et le pôle Santé Société, auquel on a ajouté et revendiqué l'environnement, est un pôle historique de la ComUE. C'est bien là-dessus que la ComUE nous attend, que nous sommes légitimes dans la ComUE.

Sur ce qui est des universités d'excellence, l'UPEC est au classement de Leiden, ce n'est pas le cas d'autres établissements qui sont membres fondateurs de la ComUE. Par ailleurs, nous sommes en train de réfléchir à la possibilité d'intégrer non pas les universités d'Ile-de-France mais un consortium d'universités de recherche intensive françaises qui se caractérisent, se définissent ou s'affichent comme étant des

universités volontaristes pour une recherche intensive. Nous sommes en train de voir si nous pouvons rejoindre ce groupe, parce que je pense que ce sera un porte-parole vis-à-vis du ministère également.

Nous vous en dirons plus, pour l'instant, c'est exploratoire.

A ce stade, je ne sais pas si cela nécessite un vote. Jean-Luc proposait tout à l'heure qu'éventuellement un mandat me soit donné pour que je négocie au nom de l'UPEC, le Conseil d'administration peut se prononcer.

**M. WOLKENSTEIN.**– Je pense que nous sommes tous en phase et que, table rase du passé, regardons devant et avançons. Je pense qu'au-delà, il faut mettre un moteur dans le système, et ce moteur, dont nous avons parlé, si nous voulons construire un pôle Santé Société Environnement intégrant le fait de travailler sur le court et le moyen terme, il peut y avoir aussi des appels d'offres sur pôle Santé Société Environnement qui peuvent être des PIA. Il faut travailler comme pour un PIA, c'est-à-dire mettre les moyens et avancer sur une intégration de ce qu'est un pôle Société Environnement.

Pour le moment, la ComUE n'a pas vraiment vécu ce pôle. C'était un peu un puzzle avec des mots-clés mais cela n'a pas été réellement une structuration. Il faut aller vers une structuration et que l'UPEC porte cette structuration et l'affiche. Je pense que c'est très important à dire.

**M. GUYARD.**– Evidemment, vous avez le mandat parce que vous êtes le président de l'université mais si vous voulez que le Conseil d'administration le formalise davantage, il faudrait nous donner une feuille avec les axes stratégiques, vos grands points de négociation sur lesquels vous ne transigerez pas, et sur lesquels nous pouvons ouvrir nos négociations.

Encore une fois, je le répète, vous avez le mandat parce que vous êtes le président mais, au Conseil d'administration, le vote doit se faire sur la base d'un document qui nous donne aussi des garanties papier.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous ne sommes pas obligés de voter. Je pense que la discussion a eu lieu. Vous serez informés du déroulement, le Conseil d'administration est prévu le 7 juillet, nous ferons un point à ce moment-là. Je pense que nous aurons beaucoup avancé sur le dossier au niveau de la ComUE.

**M. GERVAIS.**– Petite précision, le prochain Conseil d'administration aura lieu le 7 juillet, vous gomez celui qui était prévu dans le calendrier prévisionnel le 23 juin.

**Mme LARRUE.**– Pouvons-nous avoir une prévision des calendriers ? Nous avons eu un courrier de votre part nous disant que certaines fois, nous n'étions pas présents, mais quand les dates sont annoncées 3 ou 5 jours à l'avance, cela devient compliqué. Je pense au CAc.

Si nous pouvions avoir un planning, ce serait intéressant, surtout si c'est le 1<sup>er</sup> septembre.

**M. GERVAIS.**– Le planning sera élaboré cet après-midi pour toutes les instances, nous espérons le diffuser très rapidement.

**Mme LARRUE.**– Egalement les CAc ?

**M. GERVAIS.**– L'ensemble des instances.

**Mme LARRUE.**– Merci.

**M. GERVAIS.**– Logiquement, les plannings seront diffusés prochainement.

Je confirme que la séance du 23, qui était prévue dans le planning prévisionnel (nous avons dû ajouter un Conseil d'administration au mois de février pour déposer dans les temps), est annulée, il y aura un Conseil d'administration plénier et un Conseil d'administration restreint le 7 juillet.

Au niveau du CAc, une commission d'harmonisation pour les avancements aura lieu le 10 juillet matin avec tous les membres élus du CAc restreint et du Conseil d'administration restreint aux enseignants-chercheurs. Pour ceux qui sont membres du Conseil d'administration restreint, ce sera le 10 juillet matin uniquement.

**M. BECKMANN.**– Une motion aurait eu l'avantage de faire suite à celles du Conseil d'administration qui existent. Si on pouvait avoir une motion qui fait acte de la discussion, ce serait un avantage, mais je ne suis qu'un invité du Conseil d'administration, je ne sais pas s'il faut interrompre pendant dix minutes la session pour écrire quelque chose qui puisse être voté. Je vous laisse le soin d'en décider.

J'aurais souhaité connaître, pour savoir où nous allons de façon méthodologique, quels sont les enjeux majeurs de la négociation. Dans une négociation, il y a toujours un résultat idéal et une ligne qu'il ne faut pas franchir. Quel est l'état idéal pour toi, Olivier, et quelles sont les limites au-delà desquelles la négociation ne pourrait pas aboutir ? Quelle est la ligne des revendications minimales que tu fixerais ? Je pense que c'est intéressant aujourd'hui pour que le Conseil d'administration puisse savoir dans quelle direction nous allons, sachant qu'il reste la proposition purement et simplement que l'UPEC devienne partenaire extérieur de l'I-SITE, et nous pourrions le décider tel quel. Mais, apparemment, il faudrait négocier plus.

**M. LE PRESIDENT.**– Il n'y a pas de résultat minimal mais un résultat optimal espéré. Le résultat optimal espéré, c'est que l'université cible de l'I-SITE et le consortium, dans la mesure où il est structuré, qu'il a des moyens propres qui sont liés à l'I-SITE, qui sont relativement restreints (1 M€ par an), l'UPEC ayant aussi des moyens qui lui sont propres, forment une association ComUE avec une gouvernance un peu différente où chaque établissement serait capable de mettre ses moyens propres en commun avec les autres, que l'on puisse passer les barrières, les interdits, développer le plus librement possible des coopérations, collaborations et échanges en termes d'expertise, de compétence, avec les laboratoires, qu'il n'y ait pas de barrières hermétiques avec des passages possibles mais sans retour. Il faut qu'il y ait des échanges libres.

C'est tout l'objet de la constitution de cette université cible, il faut qu'elle prenne son périmètre, qu'elle ait une politique pour les moyens qui lui sont propres, et qu'elle

réfléchisse à la façon dont, au sein d'un groupe plus large qu'est la ComUE, il y ait une volonté de pouvoir échanger sur les moyens, sur les aspects scientifiques, les expertises, la stratégie avec les autres membres fondateurs de ce qui sera la nouvelle ComUE si elle s'appelle ComUE ou association.

Je pense qu'il ne faut pas se limiter, il faut arriver à faire passer le message qu'il faut qu'il y ait des échanges et des possibilités de collaboration qui soient fluides et ne pas se retrouver, quand on arrive avec une thématique, face à une muraille infranchissable.

Il ne faut pas qu'il y ait de cité interdite.

Une motion ne me paraît pas utile. Sa rédaction demanderait une heure ou deux. Par ailleurs, dans la mesure où, par rapport à ce courrier, il y a des évolutions qui ne sont pas abouties, où nous sommes dans un mouvement qui démarre et qui est évolutif, la motion pourrait figer les choses.

Je souhaiterais éviter une motion qui fasse qu'on apporte une certaine forme de rigidité à la négociation pour laquelle la bonne nouvelle est qu'elle existe.

**Mme LARRUE.**– Une réponse officielle sera faite, tu la vois dans quelle échéance ? Tu attends que ce soit stabilisé pour pouvoir répondre ?

**M. LE PRESIDENT.**– J'attends au moins le COMEX.

**Mme LARRUE.**– Par rapport au Conseil d'administration, tu reviendras avec la réponse, elle sera discutée en Conseil d'administration du 7 juillet ?

**M. LE PRESIDENT.**– Nous pouvons l'envisager si vous me donnez mandat pour répondre. Nous en parlerons le 7 juillet.

**Mme LARRUE.**– D'accord.

**M. LE PRESIDENT.**– Il n'y a pas d'urgence.

**M. GERVAIS.**– C'est une négociation.

### ***1.5 Présentation du rapport du médiateur***

**M. LE PRESIDENT.**– Je vous propose de passer au point suivant. J'ai une réunion importante après, je devrai vous quitter à midi.

**M. MARCHAL.**– Bonjour.

Je pense que vous avez eu et peut-être lu le rapport. Certains ont déjà assisté à d'autres réunions avec moi. Je vais essayer d'être un peu différent et assez bref.

J'ai été nommé médiateur en 2011 et j'ai commencé à la rentrée 2011. J'ai eu à peu près 255 demandes depuis 2011.

Ma réaction, lorsque je reçois une demande par téléphone, c'est de demander qu'on m'envoie un mail, c'est toujours de comprendre le problème et de donner rendez-vous.

J'ai reçu toutes les personnes qui ont accepté cette demande.

On observe une évolution depuis 2011 : une diminution des demandes d'étudiants depuis un an et ce ne sont plus les mêmes.

Les demandes d'étudiants (80 %) venaient pour moitié de la part du rectorat et du médiateur de l'académie. Cela venait parfois du médiateur de l'université, de Jacques TOUBON, et cela arrive toujours au médiateur de l'académie qui transmet à l'université concernée. Or, depuis un an, je n'ai eu aucune demande. Cela signifie, pour ma part, que l'université, dans son site, a bien informé qu'il y avait un médiateur dans l'université, et bien sûr une amélioration de la façon dont les étudiants sont « traités ».

Je crois que j'ai mis dans le rapport une seule demande mais j'avais déjà reçu l'étudiante auparavant, malheureusement, elle n'a pas pu avoir satisfaction. On lui demandait le remboursement de sa bourse parce qu'elle n'était pas venue en cours

et elle demandait à ne pas rembourser. Or, pour toucher sa bourse, il faut être présent en cours.

J'en profite pour dire que les personnes extérieures ne sont pas forcément informées de la façon dont nous fonctionnons. Nous avons eu une réponse de l'équivalent de Jacques TOUBON dans l'académie qui nous a dit que nous devons, en tant qu'enseignants, signer la présence, même si l'étudiant n'était pas là. J'ai répondu officiellement qu'on nous demandait de faire un faux.

Voilà le seul problème qui est remonté en dehors de l'université depuis un an.

Les principales demandes que j'avais concernées au départ les étudiants ou les jeunes bacheliers qui n'étaient pas pris dans l'université. Comme il y a une évolution dans le traitement des jeunes bacheliers, je n'ai eu aucune demande cette année.

*(Sortie de M. le Président)*

Les principales demandes actuelles des étudiants, c'est au moment des jurys, quand ils ne sont pas reçus. C'est normal. J'ai eu 10 cas où mon intervention a fait que le jury ou la scolarité s'est réuni à nouveau et a donné satisfaction à l'étudiant.

Lors de la CFVU, j'ai cité le cas d'une étudiante qui avait eu une fracture du bassin pendant les vacances de Noël, elle avait passé la moitié des examens en décembre, et l'autre moitié en janvier. Ses camarades, comme elle était à l'hôpital à Henri Mondor, lui apportaient ses cours et elle a pu passer en seconde session les examens du second semestre. Malheureusement, pour la dispenser d'une UE, le jury lui avait mis zéro car elle était absente. Pour une autre matière, il l'avait mis comme défaillante et elle avait été obligée de la passer. Comme elle avait 15 de moyenne dans les autres matières, elle avait validé. Malheureusement, elle s'est retrouvée avec 9,88 de moyenne, elle avait de très bonnes notes au départ mais sa situation a fait que le second semestre n'était pas très bon, ils ont regardé de nouveau et en ont tenu compte.

D'ailleurs, je réagis toujours ainsi quand l'étudiant à des problèmes : est-ce que le jury a tenu compte de l'état de la personne ? Si c'est un étudiant en situation de handicap, est-ce que le jury a tenu compte de la situation de handicap de cette personne ?

Cela ne veut pas dire qu'un étudiant en situation de handicap qui a complétement raté doit être reçu. Mon rôle n'est pas de dire : « Vous devez recevoir. » Le jury est souverain. Je m'assure seulement qu'il a bien comptabilisé toutes les notes, qu'il n'y a pas eu d'erreurs. Une ou deux fois, il y a des erreurs, cela peut arriver, cela a été rectifié. En revanche, pour les trois quarts des étudiants que je reçois qui se plaignent, j'analyse avec eux leurs notes et je leur explique qu'on ne peut pas intervenir. Je leur explique souvent que, vu l'état de leurs notes et ce qu'ils veulent faire, il est peut-être mieux de redoubler, de s'améliorer en redoublant pour bien réussir l'année suivante.

Quand j'étais doyen de la faculté de Sciences économiques, j'ai vu beaucoup d'étudiants qui passaient de justesse ou qui nous demandaient à passer, le jury les faisait passer, et ils rataient parce qu'ils n'avaient pas tout à fait le niveau dans certaines matières. Mon rôle est aussi d'aider les étudiants qui sont mécontents à comprendre leurs résultats et à leur faire admettre.

En particulier, un certain nombre d'étudiants ne connaissent pas le contrôle des connaissances. Une des dernières étudiantes que j'ai vues était furieuse car elle n'était pas reçue alors qu'elle avait la moyenne mais pas la moyenne à une soutenance. Or, j'ai regardé le contrôle de connaissances de cette étudiante, en fait, il fallait 10 partout, en particulier 10 aux soutenances. Le 8 qu'elle avait à la soutenance lui donnait la moyenne à l'UE mais elle ne pouvait pas être reçue du fait du résultat au contrôle des connaissances. Voilà mon rôle.

J'ai eu un cas très dur, quelqu'un qui a attaqué la faculté de Sciences, il nous a dit : « Vous êtes cons dans cette université, et je vais y mettre de l'ordre. » Il ne venait pas

au contrôle continu, il ne pouvait pas être reçu. La présence au contrôle continu est obligatoire. Il ne l'a pas admis et s'est révolté. C'est le seul cas un peu gênant que j'ai eu.

J'ai eu des demandes l'année dernière de personnes en thèse qui se plaignaient de leur directeur de thèse qui ne voulait pas les recevoir, etc. J'ai écrit aux directeurs de thèse, on m'a répondu que ce n'était pas moi qui allais dire oui à la thèse. Ce n'est pas mon rôle. Mon rôle, si l'étudiant a un problème qu'il n'a pas compris par les explications, ou si la personne ne pouvait pas le recevoir, c'est de correspondre avec les personnes pour qu'elles soient reçues. Je pense à l'IUT de Fontainebleau, j'avais un problème, ils avaient oublié de mettre une note. Je leur ai fait remarquer et cela s'est bien résolu.

Mon intervention se passe très bien en général. J'ai eu presque toujours de bonnes remarques des étudiants. Le rôle du médiateur est important. Est-ce qu'on peut dire que le fait d'expliquer le contrôle de connaissances est de la médiation ? Dire à un étudiant de BTS qu'il n'est pas pris avec 12 de moyenne alors que nous prenons avec 13 de moyenne ? Je lui ai expliqué, l'AEI lui a expliqué de nouveau. Si un étudiant n'est pas pris en master ou en licence venant de DUT, en général, et je suis très content de tous les directeurs d'UFR, il est reçu.

J'ai quelques demandes du personnel, c'est parfois plus difficile parce que cela concerne des conflits. Pour 90 % de ces demandes, cela ne va pas plus loin que la discussion car souvent la personne qui se sent un peu harcelée n'a pas envie que j'intervienne et que cela se sache. D'ailleurs, je demande toujours à toute personne que je reçois, après avoir discuté, si elle est d'accord pour que j'en parle, pour que je rencontre la scolarité ou le directeur d'UFR s'il y a un problème d'enseignant ou de personnel administratif. Très souvent, on me dit non parce qu'on a peur que si je m'en mêle, cela puisse envenimer les choses. Néanmoins, le fait que la personne parle

de ses problèmes et que j'y réponde, que je discute avec elle, permet qu'elle réfléchisse et cela l'aide certainement beaucoup.

*(Retour de Monsieur le Président)*

J'avais deux cas en instance à qui, hier, j'ai pris le temps de répondre, les deux m'ont répondu : « Ce n'est pas forcément réglé mais on vous a prévenu, vous êtes informé, et en même temps, cela nous aide. »

**M. GERVAIS.**– Cette écoute et ces échanges permettent souvent de désamorcer les situations.

**M. MARCHAL.**– Je n'ai eu qu'une médiation, en sport, une fille qui voulait faire du basket, mais qui portait le voile. Le professeur de basket ne voulait pas qu'elle porte le voile. Nous avons eu une réunion, une véritable médiation pour essayer de trouver une solution. Cela a fonctionné.

**M. GERVAIS.**– Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. GUYARD.**– Dans votre rapport, une phrase me surprend : « *J'ai constaté une nette amélioration dans le traitement des étudiants dans les services concernés de l'université.* » Nous avons vu au CHSCT où je siége en tant qu'étudiant que les services de l'université étaient débordés, etc.

**M. MARCHAL.**– Souvent, après les délibérations, parce que c'est souvent à la suite des résultats, beaucoup d'étudiants venaient simplement pour une explication ou n'arrivaient pas à avoir leurs résultats en temps et en heure pour s'inscrire ailleurs ou autre. Je pense que le fait d'en avoir parlé avec les directeurs d'UFR et avec les scolarités a permis plus d'attention. J'ai eu plusieurs fois le cas des scolarités qui mettaient à la porte la personne. Quand on est submergé, on a peut-être des réactions. Maintenant, ces réactions sont plus proches de l'écoute de l'étudiant et j'ai moins de demandes.

Je veux aussi féliciter l'université parce que j'ai une fille handicapée, j'ai été référent handicap, j'ai participé à toutes les réunions depuis 2011 sur le handicap, j'ai beaucoup parlé avec mes collègues, en fait, depuis deux ans, je n'ai plus un seul étudiant en situation de handicap qui vient me trouver en disant qu'il a besoin d'aide ou qu'il n'a pas été informé pour un examen, qu'on le traite mal, etc.

Nous avons eu beaucoup de réunions et les personnes de la scolarité qui étaient présentes, les directeurs d'UFR ou les correspondants ont pris conscience qu'il y avait un minimum à avoir dans la façon dont on traitait les étudiants. Parfois, ils l'ignoraient complètement. Par exemple, pour le handicap, on ne faisait pas forcément attention. Je pense que c'est davantage pris en compte. Je n'ai pas eu d'étudiant en situation de handicap depuis deux ans qui, lors de l'inscription dans l'université, a été refusé ou non traité par rapport à son handicap –suivant les règles, je ne dis pas qu'il faut forcer.

**M. GUYARD.**– Le fait que vous n'avez plus de demande d'étudiants handicapés, cela ne résulte-t-il pas a contrario du fait qu'ils ne vous connaissent pas et ne savent pas vers qui se tourner ? Notre structure universitaire n'est pas adaptée aux handicapés, les ascenseurs, etc., c'est quand même problématique.

**M. MARCHAL.**– Il y a tout un service sur le handicap. Lorsqu'un étudiant en situation de handicap veut venir, automatiquement, il rencontre le service, et je peux dire que les personnes sont à l'écoute, sont formidables. En revanche, je suis tout à fait d'accord, un étudiant en fauteuil ne peut jamais prendre un ascenseur nulle part, c'est toujours trop petit.

**M. GERVAIS.**– Merci pour votre rôle de médiateur.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie.

*(Départ de Monsieur MARCHAL)*

## **II - QUESTIONS FINANCIERES**

### ***II.1 Approbation de la tarification de diplômes d'université***

**M. GERVAIS.**– Passons au point 2.1 de l'ordre du jour. Les diplômes d'université ont été étudiés en CFVU, le 15 mai dernier, les annexes financières ont été étudiées en commission des moyens mercredi.

Concernant ces annexes financières, un certain nombre de questions ont été soulevées pendant la commission des moyens. Les différentes personnes avaient répondu en termes de charges financières. Pour une des annexes concernant l'hypnose Ericksonienne, pratique pour laquelle on avait demandé une révision de l'annexe puisque, apparemment, les cases n'avaient pas été utilisées comme il fallait, certaines informations avaient été mises dans la case « Autres charges » mais il y avait des données concernant les heures de formation. Après échange avec le responsable et Madame DUPUIS, nous avons eu une nouvelle annexe financière.

*(Projection de l'annexe financière)*

Voilà la toute dernière version de l'annexe, les heures ont été revues. Je ne vous cache pas que nous avons une petite inquiétude par rapport au fait que 20 000 € apparaissaient. La décomposition fait qu'il y a bien des heures d'enseignement effectuées par les formateurs, nous avons une gestion administrative et une coordination pédagogique qui apparaissent à hauteur de 1 800 € et de 1 500 €.

Maintenant, la fiche est beaucoup plus claire dans l'utilisation des moyens.

A part cela, je pense que tout le reste a été vu, il y a juste une précision qui m'a été apportée par le CP CFVU, je peux vous la donner aujourd'hui : dans le tableau de synthèse, il y avait un avis réservé sur cette fiche. En réalité, il y avait eu un avis réservé au moment de la pré-CFVU mais, lors du passage à la CFVU, l'avis était favorable. Il y a donc une petite erreur dans le tableau.

Y a-t-il des questions par rapport à ces annexes ? On peut discuter des différentes fiches mais, globalement, d'un point de vue financier, je n'ai pas repéré de problème.

**Mme CHEVALIER.**– On a des ressources totales, des ressources pour la composante, un résultat net pour la composante, ce sont des diplômes universitaires et on n'a pas de tarif.

**M. GERVAIS.**– Les tarifs apparaissent dans les différentes fiches parce qu'ils peuvent être différents selon le public. Par exemple, dans l'annexe, on voit qu'au-delà des droits nationaux, qui sont fixés par l'Etat, on a des droits spécifiques, cela correspond à la tarification spécifique du DU. Par exemple, ici, il y a une tarification de 1 850 € pour les étudiants qui sont financés par l'employeur.

On retrouve les tarifications fiche par fiche. Le tableau synthétique, c'est essentiellement pour avoir les grands volumes, mais nous sommes bien d'accord, il faut regarder les fiches individuellement pour avoir tous les détails.

Encore une fois, l'un des objectifs de ce Conseil d'administration, c'est de regarder la soutenabilité financière. Pour les aspects pédagogiques, cela a déjà été discuté lors de la CFVU et validé par la CFVU. Contrairement à ce qui est indiqué dans le tableau, tous les diplômes ont bien été validés.

**M. GUYARD.**– Je souhaiterais redire ce qui avait été dit en commission des moyens sur les frais de logistique administrative. Encore une fois, je souhaiterais qu'à l'avenir on justifie davantage certains frais comme les fournitures et consommables, les reprographies. Des frais sont appliqués qui représentent des sommes importantes, que les étudiants, en formation continue, en droits spécifiques, devront payer et, à mon sens, ce n'est pas encore très bien contrôlé.

Je sais bien que c'est empoisonnant pour tout ce qui est fournitures et consommables mais le fait d'être prévenu assez tôt d'une justification des coûts réels de ces fournitures et consommables permettrait de ne pas se retrouver dans la situation du DU de droit l'année dernière qui avait mis à 6 000 € ou 5 000 € un buffet. Ce serait utile avant le vote.

C'est pour faire en sorte qu'en droits spécifiques, les étudiants paient le juste prix, même si je suis d'accord sur le fait que les composantes dégagent une certaine marge.

**M. GERVAIS.**– Nous prenons note de ta remarque. Y a-t-il d'autres questions par rapport à ces annexes ? (*Il n'y en a pas.*)

Dans ce cas, je propose de passer au vote. Y a-t-il eu des évolutions par rapport aux procurations ?

**M. GUYARD.**– J'ai une dernière remarque : est-ce que le prix du DU/CU est le même pour les étudiants internationaux ? Pour un étudiant qui vient faire une formation continue ici, qui vient d'un pays où la monnaie est plus faible que l'euro, est-ce que le prix du DU/CU en tient compte ? Tous les étudiants du monde entier n'ont pas forcément 1 000 €.

**M. GERVAIS.**– Je n'ai pas connaissance de distinction, sauf si c'est un DU qui vise spécifiquement les étudiants internationaux.

Je propose de passer au vote de ces annexes financières.

Résultat du vote :

**Le Conseil d'administration se prononce favorablement à la majorité (2 abstentions).**

## ***11.2 Approbation du budget rectificatif pour 2017***

**M. GERVAIS.**– Nous passons désormais au point 2.2 qui concerne le premier budget rectificatif 2017. Je passe la parole à la Directrice des services financiers, Claude Pasquier.

**Mme PASQUIER.**– Quelques éléments de présentation de ce budget rectificatif pour 2017.

Il y a eu une légère correction des prévisions d'encaissement de recettes attendues au titre de 2017 à 237 M€. Nous avions prévu au budget initial à 237,8 M€, en réalité, c'est une légère diminution de nos prévisions de recettes mais, vous le verrez, elles changent selon la nature de ces ressources.

S'agissant des prévisions d'encaissement des subventions de l'Etat, elles sont ré-estimées à 194,48 M€, elles représentent 82 % de nos recettes pour 2017.

Les subventions d'Etat, pour l'essentiel la subvention pour charge de service public, sont budgétisées à hauteur des dotations prévisibles pour cette année à 193,7 M€, pour une grosse part au titre de la masse salariale pour un peu plus de 174 M€.

Dans ce budget rectificatif est prise en compte une augmentation de la subvention pour charge de service public de 1,3 M€. C'est essentiellement la prise en compte d'un complément au titre de l'application du protocole relatif au PPCR, cela concerne la masse salariale, ainsi que des compléments liés à la création de 6 emplois au titre du dialogue contractuel de site. Au stade du budget initial, nous n'avions pas la notification officielle, nous n'avions pas pu intégrer cette prévision de dotation.

Les subventions de l'Etat autres que la subvention pour charge de service public sont ré-estimées à hauteur de 0,8 M€. Il s'agit des subventions attendues d'autres ministères.

Ce budget rectificatif annule une prévision initiale de 6,1 M€ d'encaissement due aux opérations du CPER, parce qu'il y a eu encaissement à hauteur de 3,5 M€ à ce titre en 2016, les 2,6 M€ seront reportés sur 2018 en fonction de la programmation de ces opérations pluriannuelles.

Par ailleurs nous avons d'autres financements publics et des ressources propres pour 42,5 M€, ré-estimés en 2017, qui représentent 18 % des recettes encaissables.

D'autres financements publics sont prévus à hauteur de 11,9 M€. Pour l'essentiel, il s'agit de financements par rapport à des opérations identifiées ou bien de financement d'actifs sur les opérations en cours pour 2017, que ce soit sur le bâtiment de la faculté de médecine, la maison des étudiants à Sénart ou le premier équipement de la maison des sciences et de l'environnement. Ce sont des subventions attendues de la Région. Egalement 3,7 M€ sur des opérations de recherche pluriannuelles, sans

changement par rapport au budget initial alors que, sur la partie subvention Région, on prend en compte une augmentation de 2,5 M€.

Les ressources propres ont été ré-estimées à hauteur de 30,58 M€, en augmentation de 1,4 M€, soit 5 % par rapport au budget initial, mais en augmentation seulement de 1 M€ si on compare ces prévisions corrigées aux recettes constatées en 2016.

Pour l'essentiel, il s'agit :

- Des ressources de la formation par l'apprentissage pour 10,8 M€, en augmentation de 300 000 € par rapport à 2016.
- Des ressources de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE, ré-estimées à hauteur de 7,3 M€, en augmentation de 600 000 € par rapport à 2016, du fait notamment de l'intégration de l'ESM, puisque ce sont des recettes de formation continue qui sont réintégrées à compter de fin juillet 2017.

Les droits d'inscription sont sans modification notable (4,1 M€).

Les contrats de recherche, hors subvention publique, sont à 3,9 M€, pas de modification par rapport au budget initial.

La taxe d'apprentissage à 1 M€ est en légère augmentation par rapport au budget initial mais à la même hauteur que ce qui a été constaté en 2016.

Les autres recettes de prestation pour 3,4 M€ sont en augmentation seulement de 100 000 € par rapport au budget initial.

Avec l'ensemble de ces prévisions corrigées de recettes, nous avons des prévisions de dépenses exprimées en crédits de paiement, parce que je rappelle que nous devons préciser l'objet des dépenses comptabilisées, ré-estimées à hauteur de 246,5 M€. La part la plus importante (76 %) concerne la masse salariale ré-estimée à 187,1 M€, le fonctionnement à un peu plus de 40,6 M€ pour 16 % et l'investissement en augmentation notable pour 18,8 M€, soit 8 % de ces dépenses.

Pour la masse salariale, on observe une augmentation de 1,8 M€ par rapport au budget initial, ce qui représente 1 % d'augmentation, mais si on le compare aux dépenses constatées 2016, cela représente quand même une augmentation de 2,6 %, donc une augmentation notable de ces prévisions de masse salariale.

S'agissant du fonctionnement, en crédits de paiement, il y a une très légère augmentation de 700 000 € sur cette enveloppe (+2 %). Par rapport à 2016, cela ne représente plus que 1,5 % d'augmentation.

La partie investissement, c'est l'augmentation la plus importante puisqu'en crédits de paiement, cette enveloppe a été majorée de 3 M€, ce qui représente pratiquement 20 % par rapport aux estimations du budget initial.

Vous avez la photo de ces dépenses ré-estimées par activité, on est à peu près dans les mêmes proportions qu'en 2016, sauf pour ce qui concerne l'immobilier qui représentait 12 % de l'ensemble des dépenses constatées et il représente cette année 14 %.

Pour le reste, pas de modification notable, sauf le rééquilibrage de l'ensemble.

Entre les dépenses constatées 2016, puis la première prévision initiale de 2017 et la prévision rectifiée par activité, nous prévoyons une augmentation sur l'ensemble de ces activités.

Je reviens sur le tableau des autorisations budgétaires parce que c'est un des tableaux qui est soumis au vote du Conseil d'administration. Il prévoit par enveloppe le montant de ces dépenses en autorisations d'engagement d'une part et en crédits de paiement d'autre part.

En matière de dépenses de personnel, les montants sont identiques en AE et CP, elles sont réévaluées à hauteur de 187,1 M€ contre 185,3 M€ au budget initial. Ce poste concerne pour l'essentiel la rémunération des personnels titulaires et contractuels de l'établissement hors contrats spécifiques, dont le coût total employeur est ré-estimé

à hauteur de 169,6 M€, ce qui signifie une augmentation par rapport au budget initial de 1,3 M€, à mettre en rapport avec l'augmentation de la dotation ministérielle.

En dehors de ces augmentations qui prennent en compte l'application du PPCR et les créations d'emplois liées au contrat de site, l'intégration des personnels de l'ESM, à compter de juillet 2017, sont de 7 contractuels ou détachés.

Ce poste concerne également les personnels contractuels sur contrat de recherche, pour 2,9 M€. Il n'y a pas de modification par rapport au budget initial mais cela représente quand même une augmentation de 200 000 € par rapport à ce qui avait été constaté en 2016.

L'ensemble de ces rémunérations consomment des emplois, en revanche, les autres dépenses de personnel qui ne consomment pas d'emplois concernent les rémunérations accessoires, les cours complémentaires et les vacances administratives. Elles sont ré-estimées à 14,6 M€, en augmentation de 500 000 € par rapport aux prévisions initiales. C'est donc une augmentation relative plus importante encore.

Du côté des enveloppes de fonctionnement, elles sont arrêtées à 42,8 M€ en autorisations d'engagement, à 40,6 M€ en crédits de paiement. En réalité, par rapport au budget initial, il y a une augmentation de 700 000 € en crédits de paiement mais, une augmentation un peu plus importante de 1,2 M€ en autorisations d'engagement. On constate en autorisations d'engagement les engagements fermes sur des durées fermes que l'UPEC prend vis-à-vis de l'extérieur. C'est par exemple le cas du loyer de Pyramide dont le montant de l'autorisation d'engagement a été pris jusqu'à la dernière durée ferme du bail.

Les enveloppes d'investissement sont arrêtées à un peu moins de 20 M€ en autorisations d'engagement, 18,8 M€ en crédits de paiement. En l'occurrence, on a augmenté beaucoup plus les crédits de paiement (3 M€) alors qu'en autorisations d'engagement, en réalité, on a augmenté de 1,9 M€ par rapport au budget initial. Là

aussi, la différence vient du montant des marchés à passer à partir du moment où ils ont été signés, même si l'exécution se déroule sur les années suivantes.

Globalement, sur l'ensemble des enveloppes, on a pratiquement 250 M€ en autorisations d'engagement, 246,5 M€ en crédits de paiement.

S'agissant des prévisions d'encaissement de recettes, c'est-à-dire la subvention pour charge de service public et les autres financements de l'Etat, elles ont été réduites par rapport au budget initial. En revanche, nous enregistrons une augmentation sur les autres financements publics et les recettes propres. Ce qui nous donne une prévision d'engagement de recettes globale d'un peu moins de 237 M€.

Si l'on compare les prévisions d'encaissement avec les prévisions de décaissement (246,5 M€), on a donc une différence de 9,5 M€. Cela signifie que nous prévoyons de décaisser notamment des investissements avec des encaissements que nous avons perçus les années antérieures et que nous avons constatés dans notre fonds de roulement.

Le solde budgétaire est déficitaire de 9,5 M€ en termes de trésorerie, auxquels s'ajoutent les autres flux de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais des opérations suivies uniquement en comptabilité pour les comptes de tiers. Il y a des décaissements supplémentaires pour à peu près 5,955 M€ et des encaissements pour 4,387 M€.

Je vous rappelle que, dans ces opérations au nom et pour le compte de tiers, on trouve les opérations d'encaissement et de décaissement de la sécurité sociale étudiante, on reverse à l'URSSAF ce qui a été encaissé avec les droits d'inscription des étudiants. On a également les opérations de TVA, on prévoit plus d'encaissements que de décaissements. Egalement les bourses de mobilité du ministère avec une égalité entre encaissements et décaissements.

Cette année, nous avons un contrat de recherche assez important, pour lequel nous sommes coordonnateur et pour lequel nous avons perçu fin 2016 une somme de

3 M€, mais le décaissement auprès de nos partenaires n'a pu avoir lieu qu'en début d'année 2017. Effectivement, c'est ce qui explique qu'il y a plus de décaissements en 2017 que d'encaissements. C'est le problème de césure d'année.

Pour les autres décaissements, c'est égalitaire avec les encaissements, ce sont des opérations comptables d'encaissements pour le moment non rapprochés avec des recettes qui ont pu être émises.

Nous prévoyons une variation négative de trésorerie finale de 11,1 M€ en 2017.

Si on regarde la photographie de nos dépenses et de nos recettes en droits constatés et telle qu'on pourra la constater au niveau du compte financier 2017, on observe une égalité entre prévisions de produits et prévisions de charges, c'est-à-dire qu'on prévoit un résultat égal à zéro, ni déficitaire, ni excédentaire.

Au-delà des éléments que nous avons pu voir tout à l'heure, il y a des charges et des produits qui ne conduisent ni à décaissements ni à encaissements, notamment les charges d'amortissement et de provision. Sur ces charges d'amortissement et de provision, il n'y a pas de modification par rapport aux estimations du budget initial. Nous prévoyons une capacité d'autofinancement identique au budget initial à hauteur de 3,153 M€.

Ces 3,153 M€ constituent une des ressources pour financer nos investissements dans l'année 2017, mais pas seulement, nous avons également des subventions d'investissement, nous retrouvons le financement de l'actif par l'Etat pour les opérations de CPER, même si l'encaissement a eu lieu en 2016, en réalité on le constatera en droits constatés en 2017. Egalement des financements d'actifs par des tiers autres que l'Etat, pour l'essentiel les financements de la Région Ile-de-France sur nos opérations pluriannuelles.

Cela représente un total de ressources de 10,38 M€.

En face, nous prévoyons des investissements assez ambitieux pour 2017 à hauteur de 18,757 M€. Par déduction, nous prévoyons un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 8 377 445 €.

Si on réalise l'ensemble de ces investissements, et, par ailleurs, l'ensemble des charges et des produits prévus, ce fonds de roulement devrait s'élever après prélèvement à 18,15 M€, il représenterait l'équivalent de 29 jours de fonctionnement. La valeur d'un jour de fonctionnement a été ré-estimée dans ce budget 2017 rectifié à hauteur de 632 000 €.

S'agissant de la trésorerie, nous prévoyons une réduction de 11 M€ en 2017, c'est désormais un élément d'appréciation de l'équilibre du budget et, là aussi, si on encaisse et décaisse les montants prévus en totalité, la trésorerie disponible au 31 décembre 2017 devrait représenter 27 M€, l'équivalent de 43 jours de fonctionnement. Nous avons quand même quelques marges pour les opérations quotidiennes.

Autre tableau qui vous est donné dans le document budgétaire, pour information, il s'agit de la liste des opérations pluriannuelles, que ce soit les opérations de travaux pluriannuels ou bien les contrats de recherche pour l'essentiel.

Nous avons recensé 81,7 M€ d'opérations pluriannuelles de travaux en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2017, au titre des CPER, et également 40,2 M€ de contrats de recherche, ainsi que des contrats de formation qui sont identifiés de façon pluriannuelle sur les mobilités étudiantes, sur les contrats IDEA, quelques contrats internationaux, pour un peu moins de 2 M€.

Au global, nous avons presque 124 M€ d'opérations programmées sur du pluriannuel. Au regard du coût total de l'opération, vous avez la part de 2017 tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement, un peu plus de 21 M€ en autorisations d'engagement, 20,2 M€ en crédits de paiement.

En prévision de recettes, 98,8 M€, la différence étant de l'autofinancement de l'UPEC, des encaissements qui ont déjà eu lieu avant 2017 à hauteur d'environ 31 M€ et 14 M€ prévus en 2017 pour ces opérations.

C'est l'essentiel des modifications de ce budget 2017.

**M. GERVAIS.**– Merci Claude pour la présentation très détaillée et très claire du budget rectificatif, peut-être y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Dans ce cas, nous allons passer directement au vote.

Y a-t-il des évolutions au niveau des procurations ? *(Il n'y en a pas.)*

Je propose de passer au vote de ce premier budget rectificatif 2017.

Résultat du vote :

**Le Conseil d'administration se prononce favorablement à l'unanimité.**

**M. GERVAIS.**– Un grand merci à Claude Pasquier et à la direction des services financiers.

*(Départ de Madame PASQUIER)*

### **III - APPROBATION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 1 000 € ATTRIBUEE A LA FAMILLE D'UN ETUDIANT DECEDE**

**M. LE PRESIDENT.**– Cette aide exceptionnelle a fait l'objet d'un positionnement des membres du Conseil d'administration par voie électronique.

Je rappelle le contexte : début mai, un étudiant en troisième année de STAPS, en fin de soirée, est témoin d'une altercation entre deux automobilistes dont l'un commence à sortir un cric du coffre. Cela devient violent, il s'interpose, et un des conducteurs remonte dans sa voiture et, en marche arrière, délibérément, percute l'étudiant qui a priori décède sur le coup.

Dans ce contexte où la famille est extrêmement touchée, nous avons témoigné notre émotion également. Le rapatriement du corps en Algérie était prévu pour un montant

assez élevé, environ 2 500 €. Il avait été proposé de soumettre à une sorte de votation, sous réserve de validation du Conseil d'administration aujourd'hui, l'attribution d'un don exceptionnel de 1 000 € à la famille de cet étudiant décédé et aujourd'hui inhumé dans son pays d'origine, l'Algérie.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Nous avons besoin d'une approbation formelle du Conseil d'administration. Je vous propose de passer au vote sur l'approbation d'une aide exceptionnelle de 1 000 € attribuée à une famille d'un étudiant décédé dans ces circonstances extrêmement tragiques.

Résultat du vote :

**Le Conseil d'administration se prononce favorablement à l'unanimité.**

**M. LE PRESIDENT.**– Je vous remercie et vous prie de m'excuser, je dois vous quitter un peu avant la fin.

#### **IV - INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE**

**M. BASQUIN.**– C'est un point d'information du Conseil d'administration habituel. A chaque séance de cette instance, nous vous rendons compte des conventions qui ont été signées depuis la réunion précédente par le Président de l'université, dans le cadre de la délégation que vous lui avez consentie.

Comme toujours, la majorité desdites conventions concerne la mise en œuvre de nos principales missions de service public, la plupart de ces conventions concernent la mise en œuvre de formations, le développement d'opérations de recherche ainsi qu'un certain nombre d'actions de relations internationales.

On signale chaque fois quelques initiatives qui ont trait à la valorisation de notre patrimoine immobilier puisque nous mettons à disposition des locaux, parfois gratuitement lorsqu'il s'agit de partenaires, parfois à titre onéreux lorsqu'il s'agit d'organismes qui n'ont pas de liens partenariaux avec l'UPEC.

*(Départ de Monsieur le Président)*

Une convention qui a peut-être plus de signification pour le rayonnement de notre université, qui est intervenue entre l'UPEC et l'UPEM, qui fixe les règles de fonctionnement de l'EUP, l'école d'urbanisme qui fonctionne grâce aux initiatives conjointes et articulées de l'UPEC et de l'UPEM. C'est une convention pluriannuelle qui va régir les rapports entre les universités au bénéfice de cette composante et des belles formations qu'elle met en œuvre.

**M. GERVAIS.**– Avez-vous des questions ?

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– Je m'étonne fortement d'un avenant à une convention de partenariat avec le musée de l'histoire de l'immigration portant sur le master histoire publique, un avenant à la convention cadre, l'UFR LLSH faisant partie des interlocuteurs, le master d'histoire publique est un master de l'UFR langues et sciences humaines. Je suis très étonnée de ne pas en avoir eu connaissance.

**M. BASQUIN.**– Nous vérifierons.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– Je souhaiterais communication d'autant plus que c'est par tacite reconduction. Je souhaite vraiment en avoir communication.

**M. BASQUIN.**– Nous regarderons et nous vous tiendrons informée.

**M. GERVAIS.**– D'autres remarques ou questions par rapport aux contrats et conventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Y a-t-il des questions diverses ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous rappelle juste qu'à l'issue de ce Conseil d'administration plénier, je voudrais que vous restiez, ceux qui sont dans le Conseil d'administration restreint, pour la validation des résultats des recrutements d'enseignants-chercheurs.

Pour les autres, je vous donne rendez-vous au Conseil d'administration plénier du 7 juillet.

*La séance est levée à 12 heures 11.*